

La Commission consultative de révision de la Constitution consacra la période du 28 mars au 7 avril à l'écoute des propositions des partis et des syndicats

Actualité Maroc

Posté par: Visiteur

Publié le : 23-03-2011 00:23:56

La Commission consultative de révision de la Constitution a annoncé, lundi, dans un communiqué, avoir décidé de consacrer la période allant du 28 mars au 7 avril, à l'écoute des propositions et des conceptions des partis politiques et des syndicats sur cette révision.

En voici la traduction :

"En application des Hautes orientations contenues dans le discours royal du 10 mars 2011, invitant la Commission consultative de révision de la Constitution à adopter une méthodologie d'écoute et de concertation avec toutes les instances et potentialités qualifiées, dont les partis politiques et les organisations syndicales, la Commission a décidé de consacrer la période allant du 28 mars au 7 avril 2011, à l'écoute des instances précitées en vue de présenter leurs propositions et conceptions concernant la révision constitutionnelle, selon un échéancier déterminé pour chaque instance.

Ces séances seront suivies d'autres réunions similaires avec les organisations de jeunes et les acteurs associatifs , culturels et scientifiques qualifiés".

MAPF